

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

*Londres, le 25 mars.* — Le vicomte Palmerston a donné vendredi un grand dîner à M. Dedel, aux ambassadeurs de Russie et de France, aux ministres de Prusse et de Suède, et aux chargés d'affaires d'Autriche et d'Espagne.

— L'ambassadeur hollandais, M. Dedel, a eu samedi dernier une longue conférence avec le vicomte Palmerston et le prince de Talleyrand.

— M. Dedel a rendu visite hier au ministre de Prusse.

— On écrit de Deal, 24 mars :

« Le sloop le *Satellite* est rentré dans notre port, après avoir fait une croisière à Dungeness. Le *Malabar* a fait voile pour Portsmouth, afin d'y réparer les avaries essayées sur la côte de Hollande. »

## FRANCE

*Paris, le 26 mars.* — Le *Moniteur* publie ce matin le rapport de M. Martin du Nord, sur l'affaire Kessner. Le rapporteur termine en proposant, au nom de la commission, la résolution suivante :

« La chambre déclare que M. le baron Louis n'a encouru, en sa qualité de ministre des finances, aucune responsabilité à raison des malversations dont le caissier central Kessner s'est rendu coupable en 1831, au préjudice du trésor. »

— L'arrêt, qui a été rendu dans l'affaire du *Carlo-Alberto*, a excité une grande fermentation à Marseille, et un grand déploiement de force a eu lieu. Le maire de cette ville a pris, le 19, un arrêté relatif aux attroupemens.

— On dit que dans le cas où les affaires d'Orient deviendraient sérieuses, l'amiral de Rigouy quitterait le ministère pour se mettre lui-même à la tête de la flotte française, qui partirait pour le Basphore.

— Dans un de ces articles intitulés *nouvelles de Baye*, que les journaux légitimistes encadrent dans des bandes funèbres, la *Gazette de France* dit que l'avis reçu à Prague de la maladie de poitrine dont la duchesse de Berry est menacée y a produit un effet si pénible que LA REINE MARIE THÉRESE, au moment de partir pour Vienne, a été obligée de remettre son voyage. La reine Marie Thérèse ! Le roi Henri V est-il mort ? aurait-il été renversé de son trône *in partibus* par une révolution de palais ? Sa naissance mystérieuse et la grossesse actuelle de *Madame* auraient-elles rendu suspecte à ce point la légitimité du fils posthume du duc de Berry qu'elle lui serait maintenant contestée par la famille même de sa mère ? Les publicistes de la branche aînée doivent à leur parti, sinon à la France, qui s'en inquiète peu, des explications catégoriques sur cette intronisation nouvelle.

— On lit dans le *National* :

« Les nouvelles d'Espagne sont importantes. Le décret du 14 mars, qui autorise le voyage en Portugal de la princesse de Beira, ainsi que de l'infant don Carlos et de sa femme, est un véritable décret d'exil obtenu contre eux par la reine. C'est le complément de l'acte par lequel Ferdinand a donné à sa fille la couronne qu'il enlevait à son frère. Si la reine, victorieuse dans les débats domestiques, l'emporte dans le conseil ; si elle obtient encore la retraite des trois ministres Zea-Bermudez, O'Falia et Cruz, l'Espagne se trouvera, sans effort, rendue aux mains des hommes qui l'ont déjà gouvernée pendant une période de son existence constitutionnelle. »

« Une seule formalité manque au droit désormais assuré de la jeune infante, c'est la consécration de ce droit par le vote d'une assemblée nationale. Nul doute que les cortès ne soient incessamment convoquées. Déjà, dans l'intérêt de sa fille, Ferdinand s'est laissé successivement arracher le renvoi de ses favoris, le pardon des accusés, le rappel des proscrits, le bannissement de son frère. Maintenant le mot de *cortès* se prononce dans son palais ; bientôt peut-être celui de *constitution* pourra s'y faire entendre. »

Dans la *chambre des députés* séance d'hier, M. Coulman a demandé quelle position M. le comte Sébastiani occupe au ministère.

M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, a répondu :

« Il y avait, avant l'entrée du nouveau membre du conseil, huit ministres qui avaient chacun leur département, et par conséquent la responsabilité pour chacun de leurs actes. Le nouveau ministre aura-t-il pour les actes non contresignés par lui une responsabilité effective ? il est évident que non ? »

« Mais il y a deux genres de responsabilité ; la responsabilité particulière à chaque ministre et la responsabilité collective entre tous les ministres. Eh bien ! le ministre nouveau n'aura point la responsabilité particulière à chacun de ceux qui ont des départemens ministériels ; mais il participera à la responsabilité commune qui appartient au ministère tout entier. Il y a un grand nombre d'actes dont la responsabilité pèse sur tous les ministres indistinctement ; le ministre dont il est question participera à cette responsabilité commune, bien qu'il n'ait pas de responsabilité particulière, comme n'étant pas pourvu de portefeuille. »

« Je ne vois là aucune diminution des garanties ; il y a seulement un conseiller de plus introduit dans le conseil. Nous applaudissons tous à cet acte d'équité, et pour ma part, je m'applaudis que le ministre dont il est question soit rentré au conseil ; nul ne l'a demandé plus itérativement, plus activement et plus spécialement que moi. »

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

*Séance du 27 mars.* — Après la lecture d'un rapport de quelques lignes par M. Donny, la chambre adopte le projet de loi qui proroge jusqu'au premier avril 1835 la loi relative à la radiation d'inscriptions hypothécaires pour les prêts faits au commerce.

M. le ministre de la guerre, baron Evain, présente un projet de loi ouvrant un nouveau crédit provisoire de cinq millions de francs au ministère de la guerre. Il est renvoyé à la commission.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur le budget de la guerre.

M. Desmanet de Biesma demande incidemment la parole. Hier, messieurs, dit-il, lorsqu'à propos des actes répréhensibles d'indiscipline d'un corps, je provoquais une répression sévère, j'ignorais qu'un homme se trouvât sous le poids d'une peine capitale. Lorsque je l'ai su ce matin, j'ai été affecté de cette pénible coïncidence ; et j'exprime ma reconnaissance pour les personnes qui ont bien voulu réunir leurs efforts pour obtenir sa grâce. (Très-bien.)

La parole est à M. de Brouckere.

M. de Brouckere : Dans une séance précédente j'ai parlé du système du gouvernement relativement à notre politique intérieure. Je n'y reviendrai pas ; cette question a été longuement traitée par quelques orateurs, et le sera peut-être encore par d'autres ; d'ailleurs je ne parviendrais pas à modifier en rien le système de conduite du ministère, ce système est facile à suivre, c'est de persister à rester les bras croisés.

L'orateur entre dans une longue énumération de griefs contre le ministère, au sujet de l'admission des officiers étrangers, de la répartition des traitemens et de l'allocation des fourrages.

Il termine en disant qu'il reviendra sur ces réflexions lorsqu'on sera à la discussion des articles.

M. Fleussu fait l'historique des événemens qui ont amené l'augmentation de l'armée ; il faut remarquer que toutes les fois qu'il a été question de demander aux chambres des hommes et de l'argent, le gouvernement a fait parade d'énergie, mais que cette énergie n'a rien produit lorsque les hommes et l'argent lui ont été accordés.

L'orateur termine en disant qu'il votera cependant pour le budget de la guerre, sauf les modifications.

M. Deleuw s'étonne que le ministère dont la mission, dont les opinions sont favorables à la diplomatie, que ce ministère qui a foi dans la diplomatie et dans les engagements pris à notre égard soit celui qui demande une armée sur pied de guerre, pendant que ce sont les membres de l'opposition qui n'ont pas foi dans cette diplomatie qui paraissent disposés à rejeter le budget de la guerre. Les rôles sont intervertis.

L'orateur se demande quels sont les véritables intérêts de la France et de l'Angleterre vis-à-vis de la Belgique, ni l'Angleterre ni la France n'ont intérêt à un partage. Il ne peut partager sous ce rapport l'opinion de M. Gendebien.

Il a foi dans la convention du 22 octobre qui doit nous amener l'exécution intégrale des 24 articles. Le fait lui paraît vraisemblable et cependant le contraire n'est pas impossible. On pourrait nous proposer des modifications aux 24 articles, il faut alors que nous puissions repousser cette modification, que nous ayons une volonté à nous, que nous puissions prendre une attitude ferme. Il faut donc que nous ayons une armée.

Nous devons voter des fonds pour le budget sur le pied de guerre.

M. Marcellis : Messieurs, je voterai pour le budget de la guerre sur le pied actuel ; parce que la Hollande a une armée aussi nombreuse que la nôtre, parce que notre armée a été utile à nos négociations, et parce que vraisemblablement notre armée prendra une part active à la conclusion de nos affaires.

J'ai dit que je voterai le budget de la guerre, parce que la Hollande a une armée aussi nombreuse que la nôtre ; c'est en effet ma première raison. Je ne conçois rien à un système de désarmement tant que notre adversaire ne désarme point ; parler de désarmer quand notre ennemi arme est une boutade d'impatience, mais non un raisonnement politique.

Nous devons donc armer tant qu'il plaira à la Hollande d'armer, et dans la même proportion ; dans une plus grande proportion même, car nous n'avons point de fleuves qui nous défendent, point de flotte, point de forteresse sur nos frontières. La Hollande en a jusque dans l'intérieur de notre pays.

J'ai dit que je voterai pour le budget, parce que l'armée a été utile à nos négociations. Les faits sont patents à nos regards ; l'intervention française en a été le prix, mais l'armée a plus fait que favoriser les négociations. Elle a contribué au succès du siège d'Anvers, en se portant sur la ligne des frontières, en tenant en échec la force hollandaise. Leur immobilité pendant les attaques dirigées contre les plus braves soldats de la Hollande est le premier hommage rendu à notre armée, comme à la sagesse des chambres qui ont voté les moyens de l'organiser.

J'ai dit enfin que je voterai le budget, parce que, d'après les vraisemblances, notre armée prendrait une part active à la conclusion de nos affaires. Oui, messieurs, telle est mon opinion. Mais ici mes explications vont se confondre avec la deuxième partie de ma tâche, c'est à-dire, avec les conseils qu'un représentant doit aux ministres en leur accordant les sommes qu'il réclame.

Quelle est la conduite que doit tenir le ministère ? Il nous a déjà répondu. Il fera comme auparavant ; il sollicitera l'exécution du traité du 15 novembre, en invoquant le dilemme dont l'honorable M. Nothomb nous a donné le développement. Exécutez le traité ou nous-mêmes nous l'exécuterons. Ce dilemme a été bon, mais il ne l'est plus, parce qu'il est rare que deux fois le même raisonnement convienne en politique. Les faits marchent et la politique se modifie. Le siège de la citadelle d'Anvers était une affaire exceptionnelle. Cette combinaison était adroite, puisqu'elle a réussi. Nous l'avouons, nous n'avions pas cru qu'elle pouvait soustraire Anvers à un incendie. Le système d'action de la part des alliés et d'inaction de notre part, a été justifié par l'événement.

Nous rentrons aujourd'hui dans la règle générale, qui certes n'est point de combattre sans ses alliés, mais d'agir concurremment avec eux. Provoquer aujourd'hui une intervention par terre sans notre concours serait une faute, car s'il faut ménager ses alliés et leur politique, il faut ménager aussi les sentimens nationaux. Telle est même la condition première de l'existence des gouvernemens. J'appartiens, messieurs, au juste-milieu, mais non tel qu'on le comprend aujourd'hui ; ce juste-milieu est trop souvent voisin d'une excessive circonspection.

Il faut donc négocier dans le but d'obtenir une intervention avec notre concours. Il faut négocier avec urgence, et pour cela il faut maintenir notre armée sur le pied ec-

tuels; des congés multipliés seraient une contradiction. Comment l'étranger croira-t-il à l'urgence de nos demandes, quand notre armée se désorganise et prend le pied de paix.

Mais, dit-on, une telle négociation ne peut réussir; la neutralité et le traité du 15 novembre s'y opposent. Je réponds: une telle négociation peu réussir; elle doit être tentée, car elle est aujourd'hui la seule ligne que la politique puisse tenir. Tout présage même qu'elle doit réussir. Pourquoi nos alliés négligeraient-ils des forces aussi considérables que le sont aujourd'hui les forces belges? Pourquoi chercheraient-ils à démoraliser l'armée belge en l'humiliant?

Notre neutralité de l'article 7 du traité du 15 novembre, que signifie-t-elle? Suivant moi, c'est une précaution que les puissances représentées à la conférence ont prise, les unes à l'égard des autres, pour empêcher que la Belgique ne s'unit à la France contre l'Angleterre, à l'Angleterre contre la France; mais une précaution qui empêcherait la Belgique de concourir à l'exécution d'un acte émané de la conférence elle-même, serait à mon avis un non-sens politique. L'homme neutre est celui qui ne se mêle point des affaires des autres, mais quel nom mériterait celui qui néglige et abandonne les siennes?

Le vrai sens de l'article 7 n'est donc point obstatif à notre concours. Puis, qu'est-ce qu'un traité en n'exagérant ni en ne diminuant point son importance? Un traité est un acte qui naît des faits, et qui leur demeure subordonné; il n'est point de vérité historique mieux démontrée. Notre propre expérience, qui n'est pas longue, nous l'a déjà prouvé, car après les 18 articles sont venus les 24 articles. Et, quoi de nouveau dans nos relations avec la conférence dans l'espace de temps qui sépare les traités: quelques faits et voilà tout.

Or, depuis le 15 novembre, de nouveaux faits se sont accomplis, et cette fois ils sont loin de nous être défavorables. Ces faits sont l'organisation de l'armée, le mariage du souverain, le bill de réforme, la naissance du crédit public, la prise d'Anvers, l'immobilité de la Hollande pendant ce siège, et surtout la question de l'Orient. Ces faits établissent bien la compensation du désastre du mois d'août. Je n'en dirai point davantage, car je fais de la diplomatie cartes sur table le moins que je puis. Nous devons d'ailleurs nous tenir au traité du 15 novembre. Mais il nous est permis de l'interpréter d'une manière plus hardie, et d'en demander une exécution plus complète.

Je n'ajouterai que quelques mots sur la question d'Orient, dont j'ai été surpris de n'avoir pas entendu parler jusqu'ici, vu sa corrélation étroite avec la question belge, vu son influence favorable sur cette question dans le sens des Belges s'entend.

La question d'Orient a dû exciter la jalousie de l'Autriche contre la Russie, par suite rapprocher l'Autriche de la France et de l'Angleterre. Sans l'Autriche, la Russie ne peut rien dans la question belge, et la Prusse ne fera rien sans l'assentiment et le concours de la Russie. Cette question a donc amélioré la position de nos alliés, et par conséquent la nôtre. L'union de la France et de l'Angleterre est devenue plus étroite, la conclusion de nos affaires plus facile. Avis au ministère.

Convenons cependant qu'une circonstance, fugitive j'espère peut entraver la marche du ministère pendant quelques jours. Le cabinet de Londres a été modifié par la retraite de lord Durham. Ceux qui connaissent mieux que moi la politique anglaise, disent que la politique extérieure n'y est pour rien; qu'il ne s'est agi que de l'Irlande. En France le ministère vient aussi de subir des modifications par la rentrée du général Sébastiani. La prudence veut donc qu'on s'assure d'abord du résultat de ces modifications sur l'esprit des deux cabinets; mais dans peu de jours il s'agira de prendre une marche décidée, sans laquelle notre gouvernement ne peut compter sur la nation, ni sur les budgets quand on en redemandera aux chambres.

M. Mary: La question de savoir s'il convient de maintenir un budget sur le pied de guerre. Il y a pour la Belgique quatre partis à prendre: continuer le *statu quo* actuel, rentrer dans une voie nouvelle des négociations, recourir à la conférence pour presser l'exécution, engager une lutte directe. L'orateur trouve qu'il faut conserver notre armée pour ces quatre combinaisons. Il a vu avec plaisir que les puissances dans la note du 14 février sont revenues de l'idée de laisser frapper un droit sur l'Escaut. Il cite plusieurs passages.

M. Delaminne parle en faveur du budget; mais il annonce, en terminant, qu'il fera une motion pour que le gouvernement soit invité à fixer un délai qui nous donnerait la certitude de la conclusion de nos affaires avant le mois de septembre prochain.

M. Fallon rappelle les paroles du discours du trône, qui proclamaient que c'était parce que la Belgique s'était montrée énergique et menaçante, que les premières mesures coercitives ont été employées. Il faut rentrer dans ce système, et le gouvernement doit notifier à nos alliés que la volonté de la Belgique est d'en finir dans un temps donné.

M. de Robaulx: C'est le système de la peur qui a rendu la Belgique le jouet de la diplomatie.

Il considère la reddition de la citadelle d'Anvers comme un succès immense pour les révolutions de juillet et de septembre.

Il ne votera les fonds du budget que pour six mois, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, et il dépose sur le bureau une proposition dans ce sens.

M. Pirson prononce un discours à l'appui de la proposition qu'il a annoncée hier, tendant à ne voter le budget que pour les six premiers mois de l'année, cette proposition rentre dans celle de M. de Robaulx.

M. le président annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits. La séance est levée à quatre heures et demie et renvoyée à demain midi.

## BRUXELLES, LE 28 MARS.

La commission instituée par arrêté royal du 16 septembre 1831 a eu l'honneur de mettre avant-hier sous les yeux du roi un projet de loi sur l'organisation communale.

Cette commission était composée, lors de sa formation, de MM. le baron de Stassart, président du sénat, le baron Beyts, sénateur, Lebeau, Devaux, de Theux de Meylandt, Jullien, Barthélemy, membre de la chambre des représentants, MM. Beyts et Barthélemy, décédés pendant la discussion du projet, ont pris peu de part au travail présenté à S. M.

— La mère de Spitael avait été, hier matin, prier M<sup>me</sup> la comtesse de Mérode d'intercéder en faveur de son fils auprès de la reine, et c'est effectivement à la demande de S. M. que la grâce de la peine de mort a été accordée et commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

M<sup>me</sup> la comtesse de Mérode a remis 150 fl. à la mère de Spitael.

— On lit dans *Courrier Belge*:

« Sur la foi d'une lettre de commerce, le bruit s'est répandu hier soir à Bruxelles que des vaisseaux des escadres combinées de France et d'Angleterre avaient vivement canonné, lundi matin, en vue des côtes hollandaises, plusieurs bâtimens de commerce portant pavillon hollandais auxquels ils donnaient la chasse. Nous ne pouvons rien garantir touchant le fondement de cette nouvelle. Tout ce que nous savons, c'est que la lettre qui en fait mention a circulé hier en plus d'une main.

## LIÈGE, LE 29 MARS.

La discussion générale sur le budget de la guerre a continué hier à la chambre des représentants. M. Jullien a prononcé un discours dans lequel il a émis l'opinion que l'armée soit mise sur le même pied que l'armée prussienne vient de l'être. M. le ministre des affaires étrangères a ensuite soutenu que toute menace faite à la France et à l'Angleterre, d'employer nos propres forces, serait contraire aux intérêts du pays dans le moment où ces puissances agissent activement en notre faveur. Il s'est attaché à démontrer d'après l'état des choses qu'il n'y aurait pas de troisième intervention. M. de Robaulx a modifié sa proposition de manière à accorder des crédits provisoires pour 3 mois.

— Un arrêté royal du 25 de ce mois accorde un subside de 300 fr. au jeune E. Simonis de Liège, pour l'aider à continuer, à Rome, ses études dans l'art de la sculpture.

— Un arrêté de la même date autorise M. Raymond Biolley et consors à faire construire une église à Verviers.

— Un autre arrêté de la même date accorde une somme de fr. 13,620 85, à titre de prêt, remboursable dans le courant de l'année 1833, à la régence de Liège, pour la mettre à même de couvrir les dépenses faites à l'occasion du choléra.

— Par arrêté en date du 19 mars, M. Erpelding, sous-inspecteur des forêts à Arlon, a été nommé inspecteur en chef de la province, fonctions qu'il remplissait *par interim* depuis deux ans. M. Erpelding est un de ceux que la haute cour de Luxembourg a condamnés comme *révolutionnaires belges*; le ministre des finances a voulu lui offrir une compensation si bien méritée, et nous en félicitons le gouvernement.

— On assure que la commission chargée par la chambre des représentants de l'examen de la loi sur la milice, présentée par le ministre de l'intérieur, a chargé l'un de ses membres, M. Dellafaille, de faire un projet nouveau.

— Il paraît qu'on va décidément établir des casernes à Lierre et à Hasselt, pour soulager les habitans de ces villes, écrasés de logemens militaires depuis le commencement de notre révolution.

— Le magasin à poudre près de la porte de Ninove à Bruxelles, va être démolie. L'ordre est déjà donné de transporter dans différentes places de guerre les poudres qu'il renferme.

— On écrit de Bruges, 25 mars:

« Le 1<sup>er</sup> bataillon des gardes civiques de Bruxelles partira le 3 avril de Bouchaute pour se rendre à Ostende. Le bataillon d'Assenede arrivera ici le 4 avril et partira le lendemain pour West-Capelle. Le bataillon d'Ecloo, qui se trouve actuellement à West-Capelle, partira le 6 pour Maldegem. Le bataillon de Liège partira le 7 de Maldegem pour Ostende.

— M. Puissant, maître de forges et sénateur, est mort le 27 de ce mois à Charleroy.

— Voici en quels termes le *Journal des Débats* parle de la nouvelle entreprise de navigation par bateaux à vapeur qui va s'exécuter en Belgique:

« On vient de construire à Manchester un magnifique bateau à vapeur entièrement en fer et destiné à la navigation du canal d'Ostende à Bruges, il a 73 pieds de long sur 14 de large, et il reçoit son impulsion d'une sorte de rame placée à la poupe du bâtiment, et de manière à ne pas détériorer les bords du canal. Si cette invention réussit, et l'on assure qu'elle a été essayée avec succès sur un canal d'Écosse, on aura résolu un des plus grands problèmes de l'industrie moderne. Tout le monde sait que c'est la difficulté d'adopter les machines à vapeur à la navigation des canaux, qui a forcé à recourir au coûteux expédient des chaudières à ornières de fer, parce que les bateaux à vapeur usités jusqu'ici détruisaient les bords des canaux par le clapotage de leurs roues. »

— En vertu d'un ordre du cabinet prussien, les bataillons des régimens de ligne sont réduits aux deux tiers de leur effectif, c'est-à-dire à 360 hommes. Il en résultera pour le trésor une économie de 7 millions de thalers; aussi les fonds publics ont-ils monté, parce que l'on considère la réduction opérée comme le signe le plus certain de la paix. Le temps de service pour les volontaires qui restaient une année sous les drapeaux, est réduit à huit mois, et, l'année prochaine, il ne sera point levé de remplaçans. (*Mercur de Souabe*.)

— Le jour même des représentations énergiques de l'amiral Roussin, le chargé d'affaires anglais faisait au reiss-effendi une communication de la même nature. Voilà une nouvelle et solennelle occasion où l'alliance intime de l'Angleterre et de la France se recommande à l'attention du monde comme le meilleur garant de la paix générale. (*Écho*.)

— Le gouvernement pontifical vient de publier un décret en vertu duquel les navires marchands de certains pays étrangers dont les gouvernemens ont accepté le traité de réciprocité que la cour pontificale leur avait proposé, seront à l'avenir considérés dans les ports des états romains, quand au droit de tonnage et autres taxes maritimes, sur le même pied que les bâtimens des pays soumis au saint-siège.

— M. Charles Nodier, vient de mettre sous presse, à la librairie d'Eugène Renduel, à Paris, un nouvel ouvrage ayant pour titre: *les Girondins*, qui paraîtra dans les premiers jours d'avril.

— Dans un ouvrage récemment publié en Allemagne, par le savant philologue Adelung, on lit que le nombre de langues qu'on parle en Europe s'élève à 587; en Asie, 937; en Afrique, 276, et en Amérique, 1264, en tout, 3,064.

— Dans les environs de Dantzic un jeune homme de 24 ans vient d'épouser une veuve, fort à son aise, qui en a 42, et ce n'est que depuis le mariage qu'il a su que sa femme avait été sa nonne. Il y a 24 ans.

— Un magistrat d'une commune du duché de Nassau vient de publier un règlement de police portant qu'il est défendu de secouer à l'avenir les arbres pour faire tomber les pommes et les prunes qu'elles devront être cueillies avec la main. Il est en outre enjoint à tous les habitans, sous peine de trente kreuzers d'amende, de fermer leurs portes aussitôt qu'il fait nuit.

La question politique continue à dominer dans la discussion du budget de la guerre.

Une partie de l'opposition persiste à demander la diminution du chiffre de l'armée. Il est inutile, dit-elle, d'avoir cent mille hommes sous les armes, pour faire de la diplomatie. Etrange proposition ! car que peut la diplomatie si elle n'a derrière elle des bayonnettes ? C'est justement la force de notre armée qui nous permet de négocier. Sans elle, nous serions sous le joug absolu de la politique étrangère. On s'étonne que l'opposition ne se soit point dit : « Si nous affaiblissons notre force militaire, la France et l'Angleterre, fatiguées des difficultés de la question belge, ne pourraient-elles pas nous menacer de laisser enfin le débat se vider entre la Hollande et la Belgique. » Ce n'est point nous qu'une crainte pareille assiège ; mais l'opposition, si défiante de sa nature, elle devrait y songer. Quant à nous, nous ne croyons pas que la France puisse jamais consentir à nous livrer désarmés au roi Guillaume ; mais encore telles conditions de paix entre nous et la Hollande pourraient satisfaire les cabinets de Paris et de Londres, et ne point convenir à la Belgique : elle doit être en position de les repousser sans qu'aucune considération puisse l'émouvoir, et il faut surtout que la France et l'Angleterre ne l'ignorent point. C'est le moyen de les fixer dans une ligne de conduite qui nous soit favorable.

La discussion du budget de la guerre a donné naissance à plus d'un incident curieux. On se rappelle les efforts de l'opposition pour affaiblir dans l'opinion du pays les conséquences que devait avoir l'expédition d'Anvers, et dans la séance d'hier M. de Robaulx a proclamé que la prise de la citadelle d'Anvers était un pas immense fait au profit de la cause de la révolution. Ce sont ses propres paroles. Ainsi la vérité méconnue, finit à la longue par triompher des passions politiques, de toutes les plus aveugles, les plus implacables : ayons donc confiance dans l'avenir.

A l'occasion du siège d'Anvers, M. Fallon a obtenu que si le maréchal Gérard n'avait point poussé jusqu'à Lillo et Lieffschöck, c'était dans la crainte de donner gain de cause à l'opposition belge !!!

Deux orateurs de l'opposition se sont plaints dans la dernière séance des attaques dont les 42 avaient été l'objet lors de la discussion de l'adresse. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer combien était étrange cette prétention d'inviolabilité, en présence des paroles outrageantes, des sarcasmes insultants dirigés quotidiennement contre les membres de la majorité.

Plusieurs journaux se plaisent à présenter l'opposition comme sans cesse triomphante dans la discussion du budget. Voici cependant ce que dit un journal qu'on accusera point de ministérialisme, l'Union :

« Les débats sur le budget de la guerre continuent d'être entremêlés de discussions sur la question diplomatique dans lesquelles le ministère remporte l'avantage sur une opposition sans unité et assez souvent en contradiction avec elle-même. »

On lit dans un journal :

« La souscription pour M. Laffitte se propage en Angleterre. Les banquiers Coutts, Baring et Ricardo ont souscrit pour des sommes importantes. L'offrande fastueuse de M. Aguado a stimulé la haute finance. Cette spéculation de l'habile espagnol qui a voulu faire la cour aux journaux libéraux et écarter leur opposition à ses projets, lui facilitera les moyens d'augmenter la dette espagnole et sa fortune. Il pourra de nouveau payer les intérêts de cette dette avec d'autres emprunts et duper ceux qui ont la bonhomie de croire à la générosité désintéressée d'un homme de haute finance. »

« Il est aujourd'hui reconnu que M. Rothschild ne se charge pas de la direction de la dette espagnole, et c'est sans nul doute, cette certitude qui a fait tomber les cortès à la bourse de Paris le 25. »

**DISTILLERIES.** — Le sénat, dans sa séance du 27, a adopté définitivement la rélaction de l'article 2 du projet de loi sur les Distilleries ainsi qu'il suit :

Art. 2. « La quotité de l'accise pour la première classe est fixée par jour de travail à raison de vingt-quatre centimes par hectolitre de la capacité des vaisseaux à trempe, à macération et à fermentation, et sans égard à la nature des matières.

« Ne seront cependant soumises qu'à la quotité de dix-huit centimes, les distilleries dans lesquelles la capacité réunie desdits vaisseaux n'excède pas trente hectolitres, et dont les possesseurs remplissent en outre les conditions suivantes :

« A. De tenir à l'étable et à l'engrais au moins une vache ou un bœuf par triple hectolitre de capacité réunie desdits vaisseaux et sans égard aux fractions d'hectolitre.

« B. De cultiver par eux-mêmes ou par les personnes de leurs maisons y demeurant, et toujours pour leur compte et dans une distance qui ne pourra dépasser cinq mille mètres de leurs usines, au moins un hectare de terre arable de prairie et de pâture par triple hectolitre de capacité desdits vaisseaux.

« C. De ne tenir, soit par eux-mêmes, soit par autrui, aucune autre distillerie dans un rayon de trois mille mètres de celles en faveur de laquelle ils réclament la réduction.

« D. De joindre, à l'appui de la première déclaration de distiller, un état indicatif et descriptif des terres arables de prairies ou de pâtures qu'ils cultivent, et certifié véritable en tout point par le chef de l'autorité communale du lieu où les terres sont situées, ou par le chef de l'administration provinciale.

« Si l'entretien des bestiaux ou la consistance de culture primitivement justifiée subissait ensuite et pendant la durée de la déclaration quelque réduction inférieure à la proposition ci-dessus exigée pour obtenir la déduction, le contribuable serait tenu d'en faire la déclaration au receveur et cesserait, dans ce cas, de jouir de la diminution de l'impôt.

« A défaut de pareille déclaration, ou s'il est reconnu que le contribuable ait fait usage de justifications inexactes, pour se procurer, sans y avoir droit, la jouissance de la réduction, il sera obligé de payer le double droit sur le produit de sa déclaration conrante, et même sur celui des déclarations antérieures, s'il est prouvé que, pendant sa durée, les conditions exigées n'étaient plus dans leur entier. Il sera en outre privé de toute réduction pendant trois autres mois, quand même il remplirait pendant ce temps les conditions prescrites. Néanmoins la mise en macération, la fermentation et la distillation des fruits à pépins et à noyaux sans mélange d'autre matière produisant l'alcool, sont exemptées de tout droit sauf à en faire la déclaration préalable.

Il a ensuite adopté les articles 1 jusqu'à 15.

Dans la séance du 28, le sénat a continué la discussion jusqu'à l'article 49.

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informent les personnes éligibles au sénat, qu'elles doivent justifier de leurs droits par devant la députation des états, avant le premier mai prochain. Ce délai est de rigueur, attendu la nécessité de déposer à temps la liste des éligibles au greffe du conseil provincial et au secrétariat de chaque commune, conformément à l'article 45 de la loi.

Les conditions de l'éligibilité sont d'après l'article quarante-deux :

- 1° Etre belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation;
- 2° Jouir des droits civils et politiques;
- 3° Etre domicilié en Belgique;
- 4° Etre âgé au moins de 40 ans;
- 5° Payer en Belgique au moins 1000 florins d'impositions directes, patentes comprises, ou se trouver au nombre des plus imposés, catégorie à laquelle appartiennent dans cette province les citoyens qui paient environ 438 florins ou 887 francs de contributions.

La justification que les éligibles ont à faire relativement aux impôts qu'ils paient, devra avoir lieu conformément aux dispositions des art. 2, 3 et 4 de la loi électorale.

Les incapacités prononcées par l'article 5 sont applicables aux éligibles.

A l'hôtel-de-ville, le 27 mars 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

#### DEFENSE DE S SEBASTIEN PAR LES FRANÇAIS,

SOUS LES ORDRES DU GÉNÉRAL REY. (Fin.)

Le jour vint éclairer les préparatifs de l'ennemi, ses trois mines ayant totalement renversé la muraille; leurs entonnoirs, d'environ 30 pieds de diamètre formaient une communication sûre et des débouchés commodes à ses colonnes d'attaque.

Nos canonniers étaient à leurs pièces, les compagnies d'élite occupaient les extrémités de la brèche qu'on ne pouvait défendre qu'à la bayonnette; d'autres troupes bordaient le retranchement construit en arrière, celles chargées de la défense de l'ouvrage à corne avaient également tout disposé pour repousser l'assaut que l'on attendait au demi bastion de gauche; l'ennemi négligea ce point, il eût à s'en repentir.

Enfin entre dix et onze heures l'assiégeant que Wellington avait renforcé de douze cents hommes d'élite détachés de son armée, montra la tête de ses colonnes, qui débouchèrent rapidement par les ouvertures des mines, toutes, dédaignant les

ouvrages avancés s'élançèrent vers la partie ouverte de la muraille de l'Est : c'était là où nous les attendions.

Au moment où elles abordaient la brèche, une mine que nous avions chargée de 800 livres de poudre éclata sous leurs pas et en engloutit une partie. ce fut le prélude du massacre, à ce signal, deux pièces conservées avec soin dans l'intérieur du Cavalier, sont démasquées et dirigées avec habileté sur la brèche du bastion St-Jean. Les défenseurs de l'ouvrage à corne ne se voyant pas attaqués, accourent vers le lieu du combat et garnissent tous les parapets qui l'avoisinent. Ils prennent ainsi de revers la colonne assaillante, arrêtée en tête par nos grenadiers, frappée en flancs par les pièces du Cavalier et balayée dans toute sa longueur par une pièce de 16 remise avec le plus grand succès en batterie dans le bastion St-Elme. Sur ces entrefaites, le capitaine d'artillerie Gorse, impatient de coopérer à la destruction de l'ennemi, arrive avec deux pièces de 4 qu'il avait fait enlever aux ouvrages avancés, les fait monter à découvert sur le terre plein du bastion St-Elme, d'où elles vomissent à cent mètres, la mitraille sur les masses anglaises, déjà foudroyées de toutes parts et bientôt anéanties par tant de feux dont elles n'avaient pas soupçonné l'existence.

La persévérance des attaqués, fut comparable au courage des assiégés; trois colonnes successives; subissant le sort de la première, vinrent entasser leurs morts sur cet étroit théâtre de carnage. Pendant ce temps, un corps portugais débouchait des Dunes et traversant à gué l'Urumea près de son embouchure, vint s'offrir entièrement à découvert aux coups des batteries du Prince, du Mirador, du bastion St-Elme et de l'infanterie qui bordait la partie attenante de la muraille de l'Est. Cette colonne, qui semblait nous avoir été livrée pour détourner nos boulets des troupes anglaises, ne remplît que trop bien ce but. Elle essuya une perte considérable.

Déjà près de trois heures de cette lutte opiniâtre, dans laquelle la valeur brillait de part et d'autre de tout ce qu'elle a d'éclat, s'étaient écoulées, lorsque l'ennemi, ne voulant pas laisser sans résultats tant de sacrifices se décida à tenter un dernier effort pour emporter la place. Il prépara des nouvelles forces et livra un 4<sup>e</sup> assaut; il était repoussé, l'ordre de la retraite avait été donné par le général anglais, déjà nous proclamions la victoire, quand par une fatalité bien déplorable, des projectiles creux et des cartouches amoncelées près de la brèche, éclatèrent et mirent hors de combat la plus grande partie de ses intrépides défenseurs.

Cet événement occasionna parmi nous un instant de troubles dont l'ennemi profita, il renouvela ses attaques; cependant ce qui restait de grenadiers réunis à quelques hommes du bataillon de chasseurs des montagnes revenus de leur premier étonnement et encouragés par la présence du général Emmanuel Rey, lui fit encore payer cher ces ruines, qu'ils avaient déjà arrosées de tant de sang. Mais une résistance si longue et si vive nous avait nécessairement coûté des pertes irréparables, nos réserves étaient épuisées, nos armes hors d'état de continuer à faire feu, et de nouvelles colonnes se disposaient à s'élançer sur la poignée de braves que nous avions conservés. Toutes ces considérations firent une loi au gouverneur de mettre fin à un combat devenu si inégal. Il ordonna la retraite; elle s'opéra lentement, nos réserves n'étant pas suffisantes pour garnir les traverses, on renonça au projet de défendre la ville pied à pied. Mais l'ennemi, qui s'y précipitait en masse et en désordre, éprouva encore de grandes pertes, particulièrement à l'attaque des dernières barricades, au pied du Mont Orgullo, où le gouverneur tint jusqu'à ce que tous les postes extérieurs se fussent repliés et eussent pris position.

Dans le reste de la journée nous cessâmes d'être inquiétés par les ennemis; ils abandonnèrent leurs rangs pour se répandre dans la ville, dont la population, leur alliée fut en proie, à toutes les horreurs auxquelles est exposée une place prise d'assaut. Les soldats anglais souillèrent ainsi par leurs excès la belle conduite qu'ils avaient tenue pendant le cours du siège, plongés sans cesse dans l'état d'ivresse le plus dégradant, le pillage, le viol et le meurtre furent leurs délassement durant trois jours consécutifs, enfin une incendie général vint couronner ces scènes d'atrocités et acheva de détruire ce que l'artillerie avait épargné de cette malheureuse ville.

Maîtres de la place, les assiégeants la rattachèrent à leurs tranchées, avec lesquelles ils établirent deux communications, une allant de la gauche de la parallèle, à l'angle saillant du ravelin, en passant à travers la contrescarpe qui avait été renversée, l'autre aboutissant à la porte de terre.

Ils s'occupèrent en même temps de réduire le Castillo ou fort de la Motte, qui n'est à proprement parler qu'une simple position militaire contournée par un réduit de peu de valeur. La principale force de ce poste consiste dans les batteries établies sur les flancs de la montagne, mais l'ennemi n'avait pas négligé de les détruire; le peu d'abris qui y existaient avait été également bouleversés, nous n'avions aucun moyen de réparation pour relever l'artillerie démontée et le peu de munitions qui nous restaient ne pouvant être mis à couvert, il en résultait à chaque instant des accidents fâcheux.

3 septembre, les Anglais informés de notre situation se hâtèrent de mettre en usage tous leurs moyens pour nous soumettre, ils établirent la batterie n° 9 pour 18 pièces de 24. Dans ce terre plein de l'ouvrage à corne, une autre n° 8, pour 3 pièces de 18, sur la gauche de la redoute du Rondeau, ils firent en outre monter sur l'île Ste-Claire, 2 pièces de 24 et un obusier qui enfilait toutes les communications de droite du mont Orgullo; celles de gauche étaient en prises aux batteries du mont Julia.

Un parlementaire vint apporter une sommation au général Rey; elle fut rejetée.

Du 3 au 7 septembre, l'ennemi continua le travail de ses batteries, il disposa de toutes les parties supérieures des clochers et du petit nombre des maisons qui restaient encore debout pour y placer des tirailleurs au moment où il livrerait l'assaut.

8 septembre, à dix heures du matin, toutes les batteries ouvrirent leur feu contre le mont Orgullo.

Nos faibles moyens de résistance furent promptement réduits au silence. Nos malades et nos blessés que nous avions cherché à dérober aux coups de l'ennemi en les plaçant derrière des rochers, étaient à chaque instant atteints. Nous en avions entassé un grand nombre dans une baraque en planche que nous possédions encore intacte, nous cherchâmes à garantir ce dernier asile en y adossant un pavillon noir. L'ennemi n'ayant pas eu égard à cet appel fait à son humanité, nous entourâmes le bâtiment de ses prisonniers, que nous nîmes en vue; mais au mépris des lois de la guerre, contre leur intérêt particulier, les Anglais, animés de sentiments bien opposés à ceux que nous leur avions montrés pendant le siège et surtout à l'assaut du 25 juillet, dirigèrent avec plus d'acharnement que jamais leurs coups sur ce point, où, avec nos soldats mutilés, leurs bombes écrasèrent 33 des leurs. Nos troupes qu'irritait un tel acte de barbarie, demandaient à grands cris à rentrer dans la ville; mais nous n'eussions pu la conserver, une semblable attaque nous aurait coûté des sacrifices inutiles.

En peu d'heures, notre position ne fut plus tenable. En prise dans toutes les directions à l'artillerie ennemie, les communications que nous avions creusées pour nous garantir de ses coups étaient devenues autant de tombeaux qui s'embrasèrent des cadavres de nos soldats. La garnison réduite à 1200 combattans n'avait presque plus de munitions, elle était insuffisante pour garnir toute l'étendue de la ligne de défense à laquelle l'ennemi se disposait à donner l'assaut sur plusieurs points; la retraite dans le Reduit était rendue impossible par l'obstruction des abords. Vouloir résister plus longtemps, c'eût été vouer à un massacre inévitable le peu de braves qui avaient survécu à tant de dangers. Il fut donc résolu à l'unanimité par le conseil de défense qu'une capitulation serait proposée; à midi, nous hissâmes le drapeau blanc.

La garnison faite prisonnière de guerre de 3000 hommes était réduite à 80 officiers et 1756 soldats, dont 512 étaient malades ou blessés. La place dans l'état où elle se trouvait avant le siège, était réputée pouvoir tenir 8 jours contre des moyens ordinaires. Les Anglais l'attaquèrent avec des ressources immenses; ils mirent à s'en emparer 73 jours dont 66 de tranchées ouvertes et 39 de brèche et durent livrer neuf assauts dont six au corps de place. La perte des Anglais fut très-considérable, celle mentionnée par le lieutenant-colonel sir John T. Jones dans son journal de ce siège est de 3570 soldats et 240 officiers tués ou blessés, mais ce nombre est au-dessous de la vérité, puisque le 31 août ils avouaient que la prise de la place leur avait coûté plus de 2500 hommes et qu'aux assauts du 25 juillet, deux colonnes d'attaque, fortes au moins de 2000 hommes, avaient été repoussées avec d'énormes pertes.

La consommation en munitions est, d'après sir John, de 70,563 bombes, boulets et obus et de 5,579 barils de poudre de 90 livres chacun.

Une des mesures qui a le plus contribué à prolonger la défense de Saint-Sébastien, c'est d'avoir constamment confié la défense des mêmes ouvrages aux mêmes officiers et soldats d'infanterie et d'artillerie.

Les troupes sont restées, pendant toute la durée du siège, sans être relevées, sur les différents points qu'on leur avait assignés et dont elles purent ainsi connaître parfaitement le côté faible.

Ce mode de défense est extrêmement fatigant, il ne répartit pas également les dangers du siège; mais la bonne disposition de la garnison était telle, que chaque corps briguait à l'envi l'honneur d'avoir le poste le plus exposé.

Les officiers qui prirent part à cette belle défense, payèrent presque tous de leur sang, la gloire qu'ils acquirent.

Le général Emmanuel Rey, digne chef de cette garnison héroïque et son état-major, furent blessés. Tous les chefs de corps de l'infanterie reçurent la mort ou de graves blessures. Dans l'artillerie, les capitaines Gorce déjà cité, Duhamel, Dauguerand, le lieutenant Mallet furent blessés. Les canonniers qu'ils commandaient ne démentirent pas la réputation de leur arme, une grande partie d'entre eux succombèrent à leurs pièces.

Dans le génie, un chef de bataillon et deux capitaines périrent. Le lieutenant Goblet, aujourd'hui ministre des affaires étrangères en Belgique, survécut seul de son arme, quoique toujours au poste le plus périlleux.

Une tombe qui s'élève sur la hauteur de St-Bartholomé, en face de Saint-Sébastien, atteste que les anglais n'eurent pas à déplorer des pertes moins sensibles, elle renferme les corps de quatre de leurs ingénieurs qui trouvèrent la mort en dirigeant les travaux d'attaque. (J. de l'Armée.)

(Nous donnerons dans un prochain numéro la relation critique du siège d'Anvers, extraite du même journal. Elle contient plusieurs faits curieux et inconnus jusqu'ici.)

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 mars.**

*Naisances* : 3 garçons, 3 filles.

*Décès*, 4 garçons, 3 filles, 3 hommes, 6 femmes, savoir : Mathieu Loxhay, âgé de 33 ans, musicien au onzième régiment d'infanterie, porte Saint-Léonard, époux d'Anne Marie Joseph Marguerite Braive. — Jean Baptiste Gravier, âgé de 25 ans, garde à la quatrième compagnie troisième bataillon de la garde civique. — Jean Vanesbeke, âgé de 24 ans, soldat à la compagnie des voltigeurs de Namur, cinquième bataillon quatrième régiment d'infanterie. — Marie Hélène Bonsang, âgée de 88 ans, rue du Stockis, veuve de Léonard Joseph Ghys. — Marguerite Coulot, âgée de 87 ans, tricoteuse, rue du Verd-Bois, veuve de Lambert Housa. — Marie Catherine Detrichx, âgée de 74 ans, rue Neuve, veuve de Nicolas Clerin. — Anne Joseph Demoulin, âgée de 64 ans, faubourg Saint-Léonard, épouse de Jean Jacques Wéry. — Jeannette Marie Remacle, âgée de 54 ans, en Pêcheurie, épouse de Nicolas Hadelin Leblanc. — Marie Agnès Bertrand, âgée de 36 ans, journalière, Haut des Taves, épouse de Pierre Libon.

**MÉPHISTOPHELES** — Sommaire des articles du n° du 28 mars. — Chronique théâtrale. — Une cabale. — Les pêtres-soldats. — Une exécution. — Boutades. — Annonces.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE**

Vendredi 29 mars, abonnement courant, *mi Femme et ma Place*, comédie en trois actes; suivi par *une Heure de Mariage*, opéra en un acte; le spectacle commencera par *la Sonnambule*, vaudeville en 2 actes.

Dimanche 31 mars, abonnement courant, *Robert le Diable* grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer.

A VENDRE une ACTION sur la salle de Spectacle. S'adresser au bureau de cette feuille par billet cacheté sous les initiales J. G. 948

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

On a PERDU le 28 mars, depuis le pont St-Nicolas jusqu'au pont d'Amercéeur, une MONTRE en argent, grandeur moyenne, chiffres arabes, façon à la Chartre avec chaîne, cachet et clé en argent. 5 Francs de récompense à la personne qui la remettra chez POLIS, aubergiste, faub. d'Amercéeur n° 1.

**BELLE VENTE DE PLANTES ET ARBUSTES.**

Qui aura lieu mercredi prochain 3 avril à 2 heures de relevée, chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège, consistant en 40 espèces de camelia, plusieurs variétés de magnolia, azalea indica policala, nerium, orangers, pivoines en arbre, laurus canella vera, culotamnus, gracilis branche, cippedium in-igne, dichorsandra thyrsoflora, canaridiflora stretisia reginae et autres plantes; plus 150 rosiers de Bengale en boutons et fleurés. 945

**EN VERTU DE JUGEMENT.**

Il sera vendu aux enchères publiques, le jeudi 25 avril 1833, à 9 heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, et pardevant M. BOUHY, juge de paix, en son bureau, sis en cette ville, rue St-Jean-en-Isle, une MAISON très-vaste, ayant plusieurs corps de bâtiments, cour et jardin, située à Liège, rue Agmont, n° 116, presque en face de l'hôtel du gouvernement.

Les titres de cette propriété et les conditions de l'adjudication, sont déposés en l'étude dudit Maître BERTRAND, notaire.

**VENTE DE MEUBLES.**

Le lundi 1<sup>er</sup> avril 1833, à 2 heures après midi, au domicile du sieur Etienne Lempereur, cabaretier, demeurant à Herstal, près de St Oremus, le notaire MOXHON VENDRA les meubles, habillemens et ustensiles d'épéronnier dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Guillaume Simon, ainsi qu'une quantité de boucles de selle et de portaille, épérons, mors, gourmettes, étrilles, limes, etc., plus un banc à travailler, un étai, un bac en fer pour étamer, dans lequel se trouvent environ quinze kilogrammes d'étain, et autres objets trop long à détailler. Le tout argent comptant.

**VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.**

Le vendredi 12 avril 1833, deux heures de relevée, M<sup>de</sup> la baronne de TENGNAGELL, fera VENDRE à l'encan, à la maison de M. Mineur, rue Vinave-d'Isle, à Liège, un très-beau MOBILIER, consistant en tables à coulisses, à thé et à jeu, tapis, canapés, fauteuils, chaises, buffets, secrétaires, toilettes, lavabo, armoires, garde-robes, bois de lit, literies, jardinière, vases à fleurs, glaces, lampes, candélabres, baromètre, poëls, cuisinière, batterie de cuisine, plats, assiettes, verres et autres objets.

Le tout à voir dans la matinée dudit jour.

QUARTIER garni ou non à LOUER, rue Neuve, n° 941.

A LOUER, pour le 1<sup>er</sup> avril prochain, une belle et vaste MAISON, derrière le chœur St-Paul, n° 525, ayant grande cour, remise et écurie pour 4 chevaux. S'adresser au n° 860, place du Spectacle. 841

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Jeudi, 18 avril 1833, vente en détail de 45 bonniers de terrain du bois de Haut-Arche, à l'extrémité vers Grand-Pré, situé commune de Halinne.

S'adresser, pour renseignements, au sieur SIMON, garde dudit bois.

Recours à Andenne, à 11 heures, chez DEBRUN.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande des sieurs Thonon frères, fabricants d'armes, tendante à établir une petite forge dans le jardin de leur maison située rue des Célestines, n° 675 bis, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir aient à les adresser à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-ville, le 27 mars 1833.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**VENTE D'UNE MAISON ET JARDIN,**

*Au quai de la Sauvenière.*

Le notaire PARMENTIER procédera jeudi 11 avril 1833, à 10 heures du matin, à la vente, par licitation et au enchères, en vertu de jugement, au bureau des séances de M. le juge de paix des quartiers du sud et ouest de la ville de Liège, rue St-Jean-en-Isle.

D'une maison n° 57 bis, sise dans un des plus beaux emplacements du quai de la Sauvenière, à Liège, avec un grand jardin, contenant 1307 mètres 82 centimètres, garni d'arbustes et d'arbres fruitiers, et fermé sur le devant, du côté du dit quai, par une grille neuve en fer, avec porte cochère.

Cette propriété par sa situation, est très-propre à y construire un établissement de bains; elle joint d'un côté, à M. Malherbe de Goffontaine et d'autre à la rue qui la sépare de la maison de M. Phillips, et d'un troisième côté à la rue des Begards, où elle a une issue.

Le cahier des charges est déposé chez le dit notaire PARMENTIER et au bureau de la dite justice de paix. 870

**VENTE d'un Établissement de Foulerie et de Lainerie.**

Pour sortir de l'indivision il sera procédé, lundi 15 avril prochain, à 10 heures du matin, à Schenberg, près d'Eschweiler, cercle d'Aix-la-Chapelle, par le ministère du notaire SCHUMMER, à la vente au plus offrant :

1<sup>o</sup> De la foulerie d'Ichenberg, située sur la rivière de l'Inde, ayant sept bacs à fouler à l'Anglaise et deux dégorgeoires.

2<sup>o</sup> L'usine à lainer d'Ichenberg, avec ou sans les 12 machines à lainer. 2120 cadres de chardons en fer, 9 rumes à sécher les draps et environ 3 arpens de terrain.

Ces deux établissements nouvellement construits, sont suffisamment pourvus d'eau en été comme en hiver.

Les amateurs qui voudraient faire de gré à gré l'acquisition de ces établissements, sont priés de s'adresser au propriétaire M. ISAAC de Loevenich et C<sup>e</sup>, à Borcette, près d'Aix-la-Chapelle, n° 73. 908

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 19 mars. — Métalliques, 92 4/5. — Actions de la banque 1222 1/2.

Fonds anglais du 26 mars. — Consol., 87 1/2 0/0. — Fonds belges, 87 7/8 00 0/0. — Hollandais, 46 3/8 0/0.

Bourse de Paris du 26 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, 100 6/8 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 0/0, 77 3/5. — Actions de la banque, 1700 00. — Certificat Falconnet, 90 00. — Emprunt royal d'Espagne, 88 0/0. — Emprunt d'Harti, 000 0/0. — Emprunt romain, 87 5/8. — Emprunt belge, 89 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 27 mars. — Dette active, 5 1/8 00; idem différée, 0 0/00. — Bill. de change, 19 3/4. — Syndicat d'amort., 77 3/8; idem 3 1/2 0/0, 64 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0. — Act. de la Société de commerce, 88 1/8. — Rus. Hop. et C<sup>e</sup>, 97 3/4 99 1/8. — idem emp., gr. liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente, 3 0/0, 78 1/8. — Métalliques, 88 1/8. — Naples Falc., 83 1/8. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 65 5/8 0. — A. 1/2 p. levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 62 1/4. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 29 3/4 32 3/4. — Guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

**Bourse d'Anvers, du 28 mars.**

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/8 0/0 av.		
Londres.	12 17 1/2	12 12 1/2 P	P 46 1/2 1/6
Paris.	47 1/8	P 46 7/8	P 46 1/2 1/6
Francfort.	35 15/16	P 35 13/16	P 35 9/16
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	

Escompte 4 1/2 0/0.

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 42 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	86 86 1/2 P.
	Dette active, 5	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr., 5	00 0 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2	00 0/0.
	Oblig. synd., 4 1/2	00
	Rent. remb., 2 1/2	84 et 90 P.

**Arrivages au port d'Anvers, du 28 mars.**

Le schooner danois Venus, cap. B. hold, ven. de Horta chargé d'avoine.  
Le yacht danois Svanen, cap. Mette, ven. de Haderslev chargé de colza.  
La galéasse danoise, Die Elbe, cap. Nielsen, ven. de la Baltique, chargé de colza.  
Le brick prussien Betty, cap. Danneberg, ven. de la Baltique, chargé de bois.  
Le trois mâts prussien Thérèse, cap. Renzman, ven. de la Baltique, chargé de vin, etc.  
Le tjalck hanovrien Drie Gebroeders, cap. Pauls, ven. de Hambourg, chargé de thé et café.

Bourse de Bruxelles, du 28 mars. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 86 0/0 A. — Dette active hollandaise, 47 0/0 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.